

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet IN CAR VIDEO SYSTEM	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-130273/B	Date 2013-01-16
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-130273	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier hn461.M7594-130273	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$SHN-461-61781	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2012-12-14	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-28	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Picco, Patti	Buyer Id - Id de l'acheteur hn461
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7390 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification 002 est émise à fin de insérer Pièce Jointe 3 - Questions et Réponses

1) À Table des Matières, Pièce Jointes:

Insérer: Pièce Jointe 3 Questions et Réponses

2) À la Partie 3, section II : Offre financière, supprimer le contenu de cette section au complet et le remplacer par ce qui suit :

Les offrants doivent soumettre leur offre financière conformément à la Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, point 1.3, Évaluation financière.

3) À la Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, point 1.4, Attestations, supprimer l'exigence de capacité financière, tel qu'indiqué à la Partie 2, point 1.1.

4) À Partie 2 - Instructions à l'intention des offrants, Section 1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, paragraphe 5, sous-section 5.4 de 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels.

Supprimer: Quatre-vingt (120) jours

Insérer: Cent vingt (120) jours.

+++++

Pièce Jointe 3

Questions et Réponses

Q1 Est-il possible pour l'État de fournir le Tableau des exigences techniques en format Excel pour que les soumissionnaires puissent fournir leurs réponses?

R1 Non. Ce format n'est pas disponible.

Q2 À la page 11 (ainsi qu'à l'Annexe A: Définitions): Fonctionnement selon le système de témoin- SVP fournir des renseignements supplémentaires sur la portion "Fonctionnement selon le système de témoin " de l'évaluation. Par exemple, à l'Annexe A, dans la définition du "Fonctionnement selon le système de témoin " il est précisé que les exigences techniques au tableau de l'Annexe A doivent être constatées par un représentant de la GRC à un emplacement désigné par l'Offrant.

a. Est-ce que cela signifie que l'Offrant choisit l'emplacement de son choix plutôt que spécifié par la GRC?

R2a Oui

b. Si oui, est-ce que l'emplacement peut être à l'extérieur du Canada tel qu'à l'installation de l'Offrant?

R2b Oui

c. Si oui, qui est responsable pour le remboursement des coûts de voyage et autres coûts afférents de la GRC?

R2c La GRC

d. Selon l'Annexe A, 1.b.4 et 3.c.: est-ce que les évaluations de l'exportation avec fil ou sans fil de la PNN ainsi que de la configuration améliorée doivent toutes être démontrées à l'emplacement de l'Offrant?

R2d oui

e. De plus, en se référant à l'Annexe A plutôt qu'aux essais en labo décrits ailleurs, lorsque l'Offrant est alloué 3 jours pour fournir des échantillons, combien de temps l'Offrant disposera pour procéder à la démonstration du "Fonctionnement selon le système de témoin " suivant une telle demande?

R2e Un minimum d'une semaine de calendrier.

Q3. À la page 13, barème des prix et à l'Annexe A, 35. a. 7.: Microphone sans fil - Est-ce que cette description signifie seulement le transmetteur sans fil, ou comprend-il les autres composantes habituellement fournies avec le transmetteur sans fil? Nous demandons respectueusement d'enlever le terme Microphone sans fil et d'ajouter ce qui suit comme des composantes séparées au barème des prix g), Pièces additionnelles et à l'Annexe A, 35. a. 7.:

- Transmetteur sans fil

- Microphone transmetteur sans fil de lapel.

- Étui/pochette de transmetteur sans fil

- Chargeur CA de table pour transmetteur sans fil et fil connecteur

R3 La description veut signifier "toutes les composantes nécessaires pour que le transmetteur fonctionne comme une unité". Pour ce faire, il peut être nécessaire de combiner un transmetteur sans fil et un microphone transmetteur sans fil si les deux composantes sont essentielles pour la transmission audio sans fil. Il faut aussi inclure au besoin l'étui/pochette de transmetteur sans fil, le chargeur CA de table pour transmetteur sans fil et fil conducteur. Toutes les composantes nécessaires à l'opération du microphone sans fil doivent être fournies avec la configuration de base et la configuration améliorée. L'Offrant doit lister individuellement toutes les composantes du microphone sans fil applicables au Barème des prix, Pièces additionnelles item g) ainsi que le coût applicable à chaque composante.

Q4. À la page 13, barème des prix, n): Câbles d'interface Radar/SEVNA - Lorsqu'il faut connecter un système vidéo à un système de mesure de vitesse d'un différent manufacturier, il est souvent nécessaire d'utiliser un câble différent pour chacun des appareils. SVP confirmer que l'Offrant doit fournir seulement le coût du câble du SEVNA dans cette section.

R4 L'Offrant doit fournir le coût de tous les câbles d'interface nécessaires comprenant les câbles du SEVNA ainsi que les câbles des différents appareils de mesure de vitesse.

Q5. À la page 23, point 3.2 , Prolongation de l'offre à commandes : Combien de temps avant la date d'expiration de son offre à commandes l'offrant sera-t-il avisé de la prolongation de son offre à commandes?

R5. Comme il est indiqué à la page 23, point 3.2, Prolongation de l'offre à commandes, l'avis à cet effet peut être fourni à n'importe quel moment jusqu'à la date d'expiration de l'offre à commandes.

Q6. À la page 25, point 9, Limitation financière, veuillez indiquer quand le responsable de l'offre à commandes fournira la somme maximale applicable à cette section.

R6. La limitation financière sera établie après l'attribution de l'offre à commandes.

Q7. À la page 31, 7. a: Termes mandat - SVP clarifier ce qui constitue l'acceptation par la GRC ainsi que la manière dont l'Offrant en sera avisé.

R7 L'acceptation par la GRC débute à la réception de la livraison du matériel laquelle est confirmée par la preuve de livraison.

Q8. À la page 32, 7. e: Termes mandat - Cette phrase semble incomplète, clarifier SVP.

R8 La version anglaise de l'élément 7. E des Conditions de la Garantie (page 29) a été modifiée et reflète la version française originale: "Aucun coût additionnel pour le temps, matériel, ou autres coûts afférents tel que le transport du matériel à partir des installations

d'entretien de l'Offrant ou le service de garantie doit s'effectuer, doit être encouru pendant la période de garantie".

Q9. À la page 31, 7.: Termes mandat - Est-ce que la GRC/Autorité de l'Offre permanente est intéressée à prolonger la couverture de la garantie pour les années 4 et 5 et si oui, l'Offrant devra inscrire ce coût optionnel à quel endroit de manière à ne pas affecter négativement le coût total de la soumission

R9 La GRC/Autorité de l'Offre permanente n'est pas intéressée à prolonger la couverture de la garantie.

Q10. À l'Annexe A, Page 1, 4.: "Ni les ordinateurs ni les programmes informatiques nécessaires au stockage actif et à l'archivage ne sont compris dans la présente offre à commande." Pour que l'équipement d'exportation avec fil ou sans fil du SEVNA fonctionne, ainsi que pour la démonstration de son fonctionnement et l'essai en labo, de l'équipement additionnel (e.g. antennes de communication sans fil, points d'accès à l'édifice ou la PMN sera acheminée) de même que le logiciel pour recevoir la PMN sont nécessaires. Ce matériel et ce logiciel sont habituellement fournis comme faisant partie du stockage actif et à l'archivage ou du système résidant au bureau. À la grandeur de cette demande d'offre à commande et à l'Annexe A on retrouve des exigences obligatoires et pondérées décrivant des "serveurs de stockage actif et d'archivage", du "logiciel de gestion de vidéo", et de "réseau avec ou sans fil" lesquels sont toutes des composantes d'un système résidant au bureau. Ces références comprennent mais ne se limitent pas à:

- Annexe A, 1. c.
- Annexe A, 1. c. 2)
- Annexe A, 3. c. 1)
- Annexe A, 3. c. 3)
- Annexe A, 22. e.
- Annexe A, 22. f.
- Annexe A, 25. l.
- Annexe A, 28. b.
- Annexe A, 30. a.
- Annexe A, 30. b.

- Annexe A, 30. c.

SVP fournir des explications sur la manière dont la GRC mettra en œuvre et utilisera la configuration avec ou sans fil, les réseaux avec ou sans fil, le logiciel de gestion du vidéo ainsi que le matériel et le logiciel du stockage actif et d'archivage.

De plus, en n'incluant pas le matériel et le logiciel dans l'offre permanent, la GRC s'expose à obtenir d'un Offrant un système résidant au bureau qui ne satisfait pas ses besoins techniques et financiers. À cause de l'étendue et de la portée de ce projet, l'importance grandissante de la preuve fournie par le SEVNA ainsi que de l'avantage de l'exportation sans fil de la PMN, nous demandons respectueusement que l'autorité de l'offre permanente/GRC revisite cet aspect et ajoute à la présente demande tout le matériel et le logiciel pour l'exportation avec fil et sans fil ainsi que du stockage actif et d'archivage. À titre de solution alternative, nous demandons que soient enlevés toutes les exigences obligatoires et pondérées relatives au réseau avec ou sans fil, au logiciel de gestion du vidéo et au matériel et au logiciel du stockage actif et d'archivage.

R10 La GRC est à la recherche d'un SEVNA qui possède les capacités d'exportation avec fil/sans fil ainsi que de stockage actif/d'archivage. Seuls les logiciels nécessaires à la gestion de la vidéo et au stockage actif/d'archivage font partie de la présente demande d'offre à commande.

Q11. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 1. a. 7: Afin d'éviter la confusion, nous demandons le changement suivant: Le SEVNA doit pouvoir enregistrer simultanément au moins trois séquences vidéo et au moins deux séquences audio.

R11 L'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 1. a. 7, la première phrase devrait s'écrire comme suit: Le SEVNA doit pouvoir enregistrer simultanément au moins trois séquences vidéo et au moins deux séquences audio.

Q12. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 21. a. 8 - 11: Contrôle de la caméra - Afin de fournir des contrôles de caméra plus intuitifs pour l'opérateur et minimiser les boutons sur le contrôleur, notre système propose (de même que ceux d'autres fabricants), de situer les contrôles sur la caméra avant elle-même. Nous demandons que le texte suivant soit ajouté aux exigences spécifiques 8-11: Les boutons de contrôle de la caméra peuvent être situés à l'arrière de la caméra avant.

R12 L'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 21. a. 8 - 11 spécifie que le contrôle de la caméra doit s'effectuer "au minimum" par le contrôleur. Il est acceptable que le contrôle de la caméra puisse s'effectuer soit à partir du contrôleur ou soit à partir de la caméra tant et aussi longtemps que le contrôleur puisse le faire.

Q13. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 21. a. 13 - 14: Nous demandons que ces deux articles soient déplacés à la section 21.b puisqu'ils sont des indicateurs plutôt que des boutons.

R13 Les articles 13 et 14 de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 21.a. seront déplacés à l'Annexe A, Exigences fonctionnelles 21.b et seront identifiés comme les nouveaux articles 10 et 11 respectivement.

Q14. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 22. c. - b.: Tel que décrit dans l'Introduction à l'Annexe A, "Les véhicules de police se font de plus en plus petits, et leurs conducteurs deviennent plus occupés par l'équipement de plus en plus complexe et comportant une multitude de composantes". Demander que l'information capturée dans les métadonnées soit affichée séparément et non superposée dans les enregistrements pendant la lecture augmente la complexité de la lecture pour l'opérateur et nécessite un écran plus large de manière à ce que l'opérateur puisse voir les données. Afin d'aider la GRC à minimiser les dimensions et la complexité de l'équipement, nous demandons de modifier les exigences comme suit:

c. L'équipement du SEVNA situé dans le véhicule doit avoir la capacité d'afficher pendant la lecture la date/heure de la création de la PMN. Ceci peut soit être capturé dans les métadonnées séparément ou superposé sur l'enregistrement.

R14a La date/heure de la création de la PMN doit être capturée dans les métadonnées et être affichée "en couverture (overlay)" des images vidéo pendant la lecture et ne doit pas être intégrée dans les images vidéo.

d. (Pondéré) Le moniteur du SEVNA dans le véhicule devrait avoir une capacité d'affichage sélectif en temps réel de l'information d'identification de l'opérateur ou du véhicule, des indicateurs d'état du système (marche/arrêt de l'enregistrement vidéo, marche/arrêt du ou des microphones) ainsi que la vitesse du véhicule ciblé et celle du véhicule de patrouille des systèmes de radar de la GRC. De plus SVP effectuer les changements correspondants à la Pièce jointe A - Tableau d'évaluation des exigences pondérées.

R14b Voir la réponse ci-haut. Les éléments tel que l'identification de l'opérateur ou du véhicule, les indicateurs d'état du système (marche/arrêt de l'enregistrement vidéo, marche/arrêt du ou des microphones) ainsi que la vitesse du véhicule ciblé et celle du véhicule de patrouille des systèmes de radar de la GRC, doivent être capturés dans les métadonnées et être affichés "en couverture (overlay)" des images vidéo pendant la lecture et ne doivent pas être intégrés dans les images vidéo.

Q15. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 22. e. - g.: Tel que décrit à l'Annexe A, Exigences fonctionnelles 29.b, la GRC désire utiliser Windows Media Player pour post-traitement de la PMN, afin de pouvoir être visionnée et lue sans codecs, lecteurs ou visionneurs exclusifs pouvant être obtenus uniquement auprès du fabricant du système.

Windows Media Player ne possède pas la technologie ou la méthodologie permettant d'extraire les métadonnées de la PMN ou de la liste de contrôle de la PMN, et par conséquent, superposer l'information des métadonnées est la seule méthode permettant d'afficher cette information lors de la lecture. Nous demandons que ces exigences soient modifiées comme suit:

e. Le logiciel de gestion des vidéos du SEVNA doit avoir la capacité d'afficher lors de la lecture la date/heure de la création de la PMN. La date/heure peut soit être capturée dans les métadonnées ou soit superposé sur l'enregistrement.

R15a Les articles à l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 22. e-f. et ceux de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 29.b servent à satisfaire deux exigences différentes.

Ceux de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 22. e-f spécifient que le logiciel de gestion de la vidéo doit afficher les métadonnées "en couverture (overlay)" des images vidéo pendant la lecture et non intégrées dans les images vidéo de la même manière que celle de l'équipement situé dans le véhicule (voir la réponse R14).

Les articles de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 29.b quant à eux spécifient la capacité d'utiliser un format compatible avec Windows Media Player. Voir la réponse R17)

f. (Pondéré) Le logiciel de gestion des vidéos du SEVNA devrait avoir une capacité d'affichage sélectif pendant la lecture de l'information d'identification de l'opérateur ou du véhicule, indicateur de gyrophares, indicateur de sirène, indicateur de freins, indicateur de collision, indicateurs d'état du système (marche/arrêt de l'enregistrement vidéo, marche/arrêt du ou des microphones), la vitesse du véhicule ciblé et celle du véhicule de patrouille des systèmes de radar de la GRC capturée séparément dans les métadonnées ou superposée sur les enregistrements .

Les données capturées dans la liste de contrôle de la PMN devraient être lisibles grâce à un lecteur tel que Windows WordPad or Notepad.

De plus, effectuer les changements correspondants à la Pièce jointe A - Tableau d'évaluation des exigences pondérées.

R15b Voir la réponse A15a concernant l'affichage ainsi que la réponse A18 concernant l'accessibilité aux métadonnées.

g. ENLEVER

R15c L'article g est maintenu. Voir la réponse ci-haut.

Q16. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 28. b.: Parce que le stockage actif et d'archivage n'est pas compris dans cette offre permanente, SVP clarifier l'exigence obligatoire relative à la gestion de cas.

R16 Voir la réponse à la question 10.

Q17. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 29. a.: Afin de fournir les métadonnées dans un format accessible, il est nécessaire d'utiliser habituellement un format différent (e.g. texte) à partir des fichiers vidéo et audio. Nous demandons que cette exigence soit modifiée comme suit: Le SEVNA doit fournir les fichiers originaux de la PMN. Les fichiers de la PMN doivent comprendre toutes les métadonnées dans un format accessible.

R17 L'article 29.a de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles se lira: " Le SEVNA doit fournir les fichiers originaux de la PMN. Les fichiers de la PMN doivent comprendre toutes les métadonnées dans un format accessible".

Q18. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 29. b.: SVP voir la Question 16 ci-haut. Windows Media Player ne possède pas la technologie ou la méthodologie permettant d'extraire les métadonnées de la PMN ou de la liste de contrôle de la PMN. Nous demandons que les fichiers de la PMN convertie comprennent les fichiers audio/vidéo et les données superposées et que toute donnée additionnelle capturée dans un fichier de métadonnées distinct ou dans la liste de contrôle de la PMN soient lisibles par un logiciel de lecture de texte tel que Windows WordPad or Notepad.

R18 L'article 29.b de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, cherche à spécifier que le SEVNA soit capable d'exporter les fichiers de la PMN dans un format compatible avec Windows Media Player en plus de devoir satisfaire les exigences 22. e-f de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles (voir les réponses A15). Afin de clarifier l'article 29.b de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, le texte suivant sera ajouté: "Si la PMN est convertie afin d'être compatible avec Windows Media Player, le fichier de la PMN doit comprendre les fichiers audio/vidéo et les données superposées, s'il en est. Toutes les données additionnelles de la PMN convertie capturées dans un fichier de métadonnées distinct ou dans la liste de contrôle de la PMN doivent être lisibles avec un logiciel de lecture de texte tel que Windows WordPad or Notepad".

Q19. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 36. a.: Certification du fabricant au Programme ISO 9001:2000 ou ISO 9001:2008. Dans le contexte actuel de la fabrication internationale des composants électroniques, il n'est pas possible de s'assurer que toutes les installations de fabrication de composants électroniques sont certifiées en vertu d'un programme ISO 9001:2000 ou ISO 9001:2008. Par conséquent, nous demandons que cette exigence soit modifiée comme suit: L'offre technique devrait fournir les renseignements concernant toute certification en vertu d'un programme ISO 9001:2000 ou ISO 9001:2008 pertinent pour les installations critiques à l'assemblage d'un SEVNA offert.

R19 Afin de simplifier le processus d'acquisition, l'article 36.a de l'Annexe A, Exigences fonctionnelles sera enlevé.

Q20. Service de soutien. Tel que décrit dans l'introduction de l'Annexe A, "Le SEVNA deviendra progressivement obligatoire dans divers véhicules de la GRC et sera mis en œuvre dans l'ensemble du Canada". Il est important que l'Offrant possède et maintient une structure de service de soutien autorisé et bien entraîné pour les questions reliées ou non à la garantie. Nous demandons à la GRC d'inclure une section portant sur le service de soutien portant sur les exigences obligatoires et pondérées comportant un nombre de points proportionnel à l'importance de cette composante tel que: L'Offrant doit fournir avec leur offre la documentation du manufacturier à l'effet qu'il existe un centre de service autorisé au Canada capable d'effectuer des réparations et de fournir le service conformément à la garantie pour les SEVNA et les composants défectueux. Une exigence pondérée peut allouer des points selon une échelle basée sur le nombre de centres de service situés au Canada.

R20 La GRC a décidé d'utiliser une approche différente concernant le service de soutien tel que décrite dans cette DOC.

Q21. Compte tenu de la complexité de l'offre à commandes, et pour donner au responsable de l'offre à commandes et à la GRC le temps de répondre aux questions ci-dessus, en particulier en ce qui a trait au matériel et aux logiciels de configuration sans fil ainsi qu'aux services de soutien connexes, nous demandons respectueusement de reporter de 30 jours, c'est-à-dire jusqu'au 20 février 2013, la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC).

R21. La date de clôture de la DOC demeure inchangée.

Q22. Est-il possible d'obtenir une version Excel de l'Annexe A?

R22. Voir la réponse à la question 1.

Q23. Nous demandons respectueusement le report de 30 jours de la date de clôture de la DOC indiquée ci-dessus.

R23. Voir la réponse à la question 21.

Q24. L'Annexe A, Chapitre 19.b (page 14) cite que les microphones sans fil doivent être dotés d'une attache ou d'un autre dispositif pour pouvoir être placés n'importe où sur l'uniforme de l'agent. Serait-il acceptable de fournir un microphone sans fil qui n'a pas d'attache mais qui est fourni avec une pochette appareillée au matériel d'uniforme laquelle a une attache conçue pour être portée sur l'uniforme de l'agent ou sur sa ceinture?

R24 Oui

Q25. À la Partie 1.3 Évaluation financière - "Le soumissionnaire doit compléter le tableau suivant en y inscrivant le coût de chacun des articles listés, tel que défini ci-après. c) 'Support de caméra arrière', d) 'Connecteurs et câbles de caméra arrière' e) 'Caméra du siège arrière' "

Le SEVNA est décrit à l'Annexe A - I Introduction . Page 1 Le numéro 2 mentionne que le SEVNA comprend un dispositif d'enregistrement connecté à deux caméras et deux microphones.

Dans les exigences fonctionnelles, Article 1.a. La configuration de base du SEVNA doit comprendre une caméra avant, une caméra du siège arrière.

Article 1.a.7 - Le SEVNA doit être capable d'enregistrer au moins trois séquences vidéo et au moins deux séquences audio. Les séquences vidéo de la caméra avant et de la caméra arrière doivent correspondre aux séquences audio des microphones sans fil et aux métadonnées connexes. Les séquences vidéo de la caméra du siège arrière doivent correspondre aux séquences audio du microphone à raccord avec fil et aux métadonnées connexes.

Annexe B - Base de paiement - La configuration de base et la configuration améliorée ne comportent qu'une caméra avant et une caméra de siège arrière.

a) Est-ce que la Couronne peut clarifier le nombre de caméra demandé ainsi que leur raison d'être?

b) Est-ce que la Couronne peut clarifier ce qu'est la caméra arrière en fonction de la solution globale?

R25 - Les termes Caméra avant, caméra du siège arrière et caméra arrière sont définis à la Section III de l'Annexe A.

- La caméra avant et la caméra arrière doivent avoir les mêmes caractéristiques techniques et être interchangeables.

- Dans sa configuration de base, le SEVNA doit être capable d'opérer une caméra avant, une caméra du siège arrière et une caméra arrière. Cependant, une mise en œuvre peut ne pas comprendre une caméra arrière. Donc, au minimum le SEVNA comprendra - un dispositif d'enregistrement connecté à deux caméras et deux microphones- les séquences vidéo de la caméra avant et de la caméra arrière (si connectée) doivent correspondre aux séquences audio des microphones sans fil et aux métadonnées connexes - et - les séquences vidéo de la caméra du siège arrière doivent correspondre aux séquences audio du microphone à raccord avec fil et aux métadonnées connexes.

- Les exigences de la PARTIE 4, Section 1.3 ÉVALUATION FINANCIÈRE.1 identifiant des composantes individuelles permettra à la GRC de remplacer des composantes existantes ou d'en ajouter d'autres pour améliorer des systèmes existants (i.e. caméra arrière, support de caméra; équipement d'exportation de PMN sans fil...)

Q26. L'application sans fil, laquelle comprend: une configuration permettant l'exportation avec fil/sans fil des enregistrements vidéo et comprenant tout le matériel, logiciel, transmetteur, récepteur, antenne, connecteurs et câbles, guide d'utilisation, manuel d'installation et les outils de diagnostic, s'il en est.

Est-ce que le coût de la configuration sans fil doit comprendre le coût complet de la configuration y compris l'antenne sans fil ou seulement la solution antenne sans fil seulement?

R26 Le coût de la configuration sans fil doit comprendre le coût complet de la configuration y compris l'antenne sans fil puisque cette configuration doit être ajoutée à la configuration de base ou à la configuration améliorée et soit achetée en même temps que la configuration de base/améliorée ou plus tard.

Q27. À la Partie 3, Instructions pour la préparation des offres, alinéa 1 b), on demande d'utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Compte tenu de la quantité d'information que nous avons l'intention de fournir, l'État acceptera-t-il des offres soumises dans des reliures à feuilles mobiles?

R27. Oui, l'État est disposé à accepter les offres soumises dans des reliures à feuilles mobiles. La DOC indique que l'État encourage les offrants à présenter leurs offres dans un format respectueux de l'environnement, mais il ne s'agit pas d'un critère obligatoire.

Q28. À la Partie 7, Offre à commandes et clauses du contrat subséquent, B., Clauses du contrat subséquent, point 6, Assurances, on cite la clause du Guide des CUA G1005C (2008-05-12), Assurances.

Quels sont les montants de la limitation de la responsabilité? L'offrant et le fabricant sont-ils tous deux tenus d'avoir une telle couverture d'assurance?

R28. Le texte de la clause indique : L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Q29. Y aura-t-il une autre série de questions et réponses avant la date de clôture de la DOC?

R29. Comme indiqué à Partie 2 - Instructions à l'intention des offrants, article 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes - toutes les demandes de renseignements

doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Q30. À la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 1.3 Évaluation financière - "le soumissionnaire doit compléter le tableau suivant en ajoutant le coût de chaque article listé tel que défini ci-après".

Puisque la configuration de base et la configuration améliorée comprennent une caméra avant et une caméra du siège arrière, est-ce que la Couronne envisagerait de réviser la description caméra avant/caméra arrière de l'article 'Pièces additionnelles' pour caméra arrière?

R30 Non. Voir la réponse A25.

Q31. À l'Annexe A, Section 14 - La caméra avant et la caméra arrière du SEVNA doivent être de petites dimensions et capturer des images en couleur dans les conditions d'éclairage rencontrées sur la plupart des routes/autoroutes.

a) Étant donné que la configuration de base et la configuration améliorée n'exigent qu'une caméra avant et une caméra du siège arrière, et que les sections 14 & 15a comprennent une obligation de fournir une caméra arrière possédant la même capacité que la caméra avant, est-ce que la Couronne considérerait séparer les spécifications de la caméra arrière de celles de la caméra avant puisque la plupart des caméras arrières ne possèdent pas la même capacité que la caméra avant?

b) Est-ce que la Couronne considérerait d'enlever l'obligation de la section 14e de fournir une caméra arrière capable de mise au point manuelle?

c) Est-ce que la Couronne considérerait d'enlever l'obligation de la section 14g de fournir une caméra arrière avec un zoom optique d'au moins 10X et un zoom numérique d'au moins 4x?

R31 Non pour toutes les questions. Voir la réponse A25.

Q32. À l'Annexe A, Section 15a - " La caméra avant et la caméra arrière du SEVNA doivent offrir un champ de vision d'au moins 40 degrés, quand tous les réglages du zoom optique sont en mode grand angle complet."

Est-ce que la Couronne considérerait d'enlever l'obligation de la section 15a de fournir une caméra arrière avec un champ de vision d'au moins 40 degrés?

R32 Non. Voir la réponse A25.

Q33. À l'Annexe A, y a-t-il un article #26 ou s'agit-il d'une erreur de numérotation dans le document?

R33 Une erreur de numérotation a été commise. La numérotation demeurera la même afin d'éviter la confusion. Il n'existe aucune exigence additionnelle à celles déjà listées à l'Annexe A.

Q34. À l'Annexe A, Section 28a5 - "Le nom des fichiers doit comprendre le numéro de série de l'unité et la date et l'heure de l'enregistrement."

Est-ce que la Couronne considérerait d'enlever cette obligation si le numéro de série de l'unité peut faire partie des métadonnées et que la date/heure à l'intérieur de la structure du répertoire permettant ainsi de satisfaire le besoin au niveau du nom du fichier?

R34 L'obligation de la Section 28.a.5 de l'Annexe A sera enlevée.

Q35. À l'Annexe A, Section - 28a6 - " les métadonnées doivent comprendre le numéro de série de l'unité, la date et l'heure et doivent être affichées à l'écran de façon visible mais discrète ou à un emplacement défini par l'opérateur;".

Est-ce que la Couronne considérerait d'enlever l'obligation reliée à l'affichage du numéro de série ou de le remplacer par l'identification du véhicule ou de l'unité à cause du numéro de série faisant partie des?

R35 L'obligation de la Section 28.a.6 de l'Annexe A sera enlevée.

Q36. Est-il nécessaire de fournir des documents d'appui tels que les manuels du fabricant, fiches techniques, etc comme matériel de référence à la réponse détaillée, nous allons fournir dans la matrice;

R36. Oui.

Q37. La matrice convertie en format Word ne permet pas d'élargir les cases lorsqu'on fournit des renseignements à l'appui des réponses « oui » (documentation relative aux fabricants, colonne « Emplacement »). Serait-il acceptable de fournir une réponse détaillée sur une feuille distincte comportant les chiffres correspondants à ceux utilisés dans la matrice?

R37. Voir réponse A1

Q38. Question relative aux attestations : point 1.4 de la DOC, Attestations : Capacité financière, comme il est indiqué à la Partie 2, point 1.2.

La section portant sur la capacité financière indique ce qui suit : « Le responsable de l'offre à commandes pourra, dans un avis écrit à l'intention de l'offrant, exiger que ce dernier fournisse une partie ou la totalité des renseignements financiers dont il est question ci-dessous durant l'évaluation des offres. » (Page 20 de la DOC)

Il est difficile de déterminer, à la lumière de cet énoncé, ce qu'il faut soumettre, s'il y a lieu, afin de répondre à cette exigence d'attestation. Quelle information financière les offrants doivent-ils inclure dans la section Attestations de leur réponse (Section III, Attestations) afin de respecter cette exigence de la DOC?

R38. À la Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, le point 1.4, Attestations, a été modifié de façon à supprimer la clause de capacité financière, comme c'est indiqué à l'article 1.1 de la Partie 2.

Q39a. Exigence 13. a. (Page 14)

Concernant la certification, il semble qu'une mise à l'essai UL n'est pas requise pour l'équipement 12V CD installé dans un véhicule. Si c'est le cas, est-ce que cette exigence peut être enlevée de cette DOC?

R39a. L'exigence de certification ne confirme pas qu'une certification UL est nécessaire. L'exigence demande une certification ou une approbation à l'effet que l'équipement peut être utilisé conformément à la Partie 1 du Code Canadien de l'Électricité. Cette exigence est maintenue.

Q39b. Exigence 14. g. (Page 16)

Concernant les critères du zoom de l'objectif de la caméra, est-ce que la GRC considérera les systèmes équipés de niveaux de zoom optiques alternatifs excédant 10X mais sans zoom numérique? Si la caméra fournie est une caméra haute définition, l'utilisation d'un zoom digital de capacité élevée n'est plus aussi importante à cause de l'amélioration de la qualité de l'image obtenue.

R39b. L'exigence de l'Annexe A, article 14.g veut signifier: "la performance minimale de zoom de la caméra avant et de la caméra arrière du SEVNA doit être équivalente à celle fournie par une lentille possédant un zoom optique 10X combiné à un zoom digital 4X.

Q39c. Exigence 28. a. 5) (Page 22)

Concernant le nom des fichiers comprenant le numéro de série de l'unité, est-ce qu'une méthode d'identification unique à chaque unité serait satisfaisante?

R39c Voir la réponse A34

Q39d Exigence 28. a. 6) (Page 22)

Concernant le fait que les métadonnées doivent comprendre le nom de l'unité qui doit être affiché à l'écran avec la date et l'heure, serait-il satisfaisant que le numéro de série soit disponible en utilisant le menu du système plutôt que de l'afficher avec l'image en temps réel? De plus, afin d'aider à comprendre cette exigence, nous aimerions connaître le bénéfice ou l'intention derrière l'affichage à l'écran continu du numéro de série de l'unité avec les autres métadonnées habituellement affichées tel que date/heure, nom de l'agent, nom de l'organisation coordonnées GPS, etc.

R39d. Voir la réponse A35

Q39e. Exigence 30. b. 3. (Page 23)

Concernant la norme de sécurité du réseau de chiffrement WPA2 AES 256 bit, est-ce que la GRC considèrerait de permettre le chiffrement WPA2 AES 128, lequel d'après nos recherches constitue la norme de l'industrie? Le chiffrement 256 bit peut ajouter des coûts non nécessaires au chiffrement WPA2 AES 128 bit très sécuritaire.

R39e. L'exigence de chiffrement WPA2 AES 256 bit est le niveau minimal requis.

Q39f. Exigence 36. a. (Page 25)

Concernant ISO 9000, puisque la GRC n'a jamais demandé cette certification auparavant (non exigée pour la DOC 2005 VHS ou celle de 2006 DVD-RAM et non plus pour le DDR de juillet 2012) est-ce que la GRC considèrerait enlever cette exigence de la DOC?

R39f. Voir la réponse A19.

Q40. À la Partie 2 - Instructions à l'intention des offrants, Section 1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, paragraphe 5, sous-section 5.4 de 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: Quatre-vingt (120) jours

S'il vous plaît Préciser si la modification indiquée ci-dessus est de 90 ou 120 jours.

R40. Modification 001 adresse cette question.

Q41. Compte tenu du fait que cette demande porte sur un besoin national et que la taxe de vente harmonisée varie à l'échelle du pays, comment TPSGC veut-il que les offrants indiquent le montant total de la TPS ou de la TVH à l'Annexe B, Base de paiement?

R41. À l'Annexe B, Base de paiement, il est indiqué « FAB destination, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu. » Les soumissionnaires ne sont pas tenus d'indiquer le montant de la TPS ou de la TVH.

Q42. À la Section II, Offre financière, veuillez préciser si les soumissionnaires doivent remplir le tableau de la Partie 4, Procédures d'évaluation et base de sélection, point 1.3, Évaluation financière : « Les soumissionnaires doivent remplir le tableau suivant » (page 12) ainsi que l'Annexe B, Base de paiement (page 37).

R42. La Section II, Offre financière, a été modifiée en réponse à cette question. Voir ci-dessus.

Q43. À l'Annexe A - Système d'enregistrement vidéo numérique automobile (SEVNA) Spécifications fonctionnelles et techniques, l'article 5a énonce que " Les supports de stockage à semi-conducteurs amovibles à l'intérieur du véhicule du SEVNA doivent être disponibles sur le marché dans un format non exclusif ".

Étant donné la complexité de capturer et de protéger de manière appropriée l'intégrité de la preuve vidéo, on doit s'attendre que les supports de stockage à semi-conducteurs amovibles disponibles sur le marché en question demandent une forme quelconque de formatage exclusif ou la création d'un répertoire exclusif avant leur utilisation pour les fins de stockage ou de transfert. Ce formatage annulerait l'avantage de l'utilisation d'un format non-exclusif.

Si le système de support de stockage à semi-conducteurs disponible sur le marché dans un format non exclusif permet le transfert des données dans la mémoire brute des supports, il introduit le risque d'utilisation inappropriée ou de copie de la preuve vidéo, ainsi que la perte accidentelle ou intentionnelle du support de transfert.

Plusieurs organisations de sécurité publique préfèrent le mélange de rentabilité et de sécurité fournie par une technologie normalisée dans une enveloppe ou un format exclusif. Cette approche assure que le système n'accepte que des supports approuvés par l'organisation et élimine le risque de remplacement illicite des supports. Étant donné l'importance extrême de l'intégrité et de la sécurité des données de nature délicate de cette application, nous croyons que qu'il serait bénéfique pour la GRC de permettre une solution plus rigoureuse comportant un lecteur à semi-conducteurs intégré standardisé dans une enveloppe protectrice exclusive spécifiquement pour cette application.

Nous demandons donc que l'article 5a soit modifié afin d'inclure l'option d'un dispositif de stockage amovible avec enveloppe exclusive. Alternativement, nous demandons que cette exigence soit changée d'obligatoire à pondérée.

R43. Aucun changement à l'exigence obligatoire ou pondérée ne sera effectué. L'exigence relative aux supports de stockage du SEVNA demeure tel qu'énoncé à l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, article 5a.

Q44. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 33. c.: Le programme de formation doit être fourni aux endroits identifiés par la GRC au moment de la commande. Afin de fournir un coût

précis pour la formation des opérateurs, nous demandons que l'Autorité de l'offre permanente/GRC spécifie les endroits ainsi que le nombre total de sessions de formation par année doivent être fournies en vertu de l'Offre permanente.

R44. Le coût de la formation doit spécifier le coût par session sans comprendre les coûts pour le voyage et les accommodations lesquels seront remboursés selon le tarif approuvé par le Conseil du Trésor en vigueur au moment de la commande. Le nombre de sessions ainsi que les endroits seront déterminés par le personnel des divisions.

Q45. À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 33. d.: Le programme de formation doit être fourni aux endroits identifiés par la GRC au moment de la commande. Afin de fournir un coût précis pour la formation, nous demandons que l'Autorité de l'offre permanente/GRC spécifie les endroits ainsi que le nombre total de sessions de formation par année doivent être fournies en vertu de l'Offre permanente.

R45. Voir la réponse A44

Q46. À la Partie 4 - Procédures d'évaluation et method de selection. 1.3 Évaluation financière - Le soumissionnaire doit remplir le tableau suivant en inscrivant le prix de chaque article énuméré ci-dessous.

Concernant la configuration de base et la configuration améliorée, est-ce que la Couronne peut clarifier si les composantes listées sous Pièces additionnelles sont reliées à des coûts pour lesquels les composantes sont requises pour constituer la configuration de base et la configuration améliorée si non déjà comprises. Ou, est-ce que la Couronne demande une liste détaillée des composantes de la configuration de base et la configuration améliorée?

R46. Voir la réponse A25. La liste des prix doit comprendre séparément la configuration de base, la configuration améliorée, la configuration sans fil ainsi que chacune des pièces additionnelles identifiées.

Q47 À la Partie 4 - Procédures d'évaluation et method de selection. 1.3 Évaluation financière - Le soumissionnaire doit remplir le tableau suivant en inscrivant le prix de chaque article énuméré ci-dessous.

a. Dans le tableau il n'y a aucun article demandant le coût de la garantie/service de soutien du matériel ou du logiciel; est-ce que ce coût doit être inclus dans la configuration de base et la configuration?

R47.a Le coût de la garantie/service de soutien doit être compris dans la configuration de base, la configuration améliorée, la configuration sans fil ainsi que chacune des pièces additionnelles identifiées.

b. Avec la fermeture des enquêtes chronologie finale aujourd'hui 11th Janvier 2013 à 14:00, 10 (dix) jours calendaires avant la date limite de soumission, compte tenu de la complexité technique contenue à l'intérieur- Solicitation M7594-130273 / B y aurait-il une extension aux enquêtes calendrier réponses à resoumettre des éclaircissements si nécessaire?

A47.b La date de clôture a été prolongée.

c. Si un délai est prolongé demandes de renseignements, pourrions-nous demander à la Couronne accorder une prorogation de la date limite de Solicitation M7594-130273 / B pour être étendu alors que nous attendons des questions de clarification soumis?

A47.c La date de clôture a été prolongée.

Q48. Page 13, Tableau des prix. Configuration sans fil:

a. Est-ce que le prix de l'unité pour la configuration sans fi lest le prix pour un système complet ou seulement l'amélioration nécessaire pour rendre sans fil la configuration de base ou la configuration améliorée?

R48.a Voir la réponse A26

b. S'il s'agit d'un système complet, quel système de base doit être utilisé, un avec la configuration de base ou un avec la configuration améliorée?

R48.b Voir la réponse A26

Q49. Page 13, Tableau des prix. Configuration de base, Configuration améliorée et Configuration sans fil. Est-ce que chacune des configurations doit comprendre une garantie de 3 ans?

R49 Voir la réponse A47a

Q50. Page 14, Tableau des prix, n): Câbles d'interface Radar/SEVNA. Est-ce qu'il y a un prix exigé sur cette ligne de cet article? Si le meme cable d'interface est utilise ou si chacun des câbles a le meme coût, est-ce qu'ils doivent être listés séparément, ou peuvent-ils être identifiés comme un seul article?

R50 Voir réponse A4

Q51. Il s'agit d'une DOC très complexe qui nécessite beaucoup de compétences différentes. Souhaitez TPSGC s'il vous plaît élargir la DOC pour 2 semaines?

Solicitation No. - N° de l'invitation

M7594-130273/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M7594-130273

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

hn461M7594-130273

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn461

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R51 La date de clôture a été prolongée

Q52. Est-ce que TPSGC accepterait une solution comme conforme lorsque la mesure diagonale des facettes externes du système (coin-à-coin) mesure moins que 13" compte tenu que le moniteur vidéo, le contrôleur et l'enregistreur sont combinés dans le système?

R52 Oui. Article 1.a.6 de l'Annex A, Exigences fonctionnelles, sera modifié par l'ajout de la phrase suivante: Cette mesure ne doit pas excéder 33.0 cm (13 pouces) mesurée diagonalement, lorsque le moniteur, l'enregistreur et le contrôleur sont combinés dans un système comportant une seule composante.